



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

27.03.2024

L'an deux mil vingt quatre
Le neuf Avril à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- BONNIN Christine –
GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie – LE LIBOUX Edith
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GABILLAT Eric - GIBAUT
Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain

Non Excusé : M LECAS Medhi

M Bruno MALASSENET a été élu secrétaire

Approbation Budget Primitif 2024 : 2024-11

Madame La Présidente du CCAS présente le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

❖ Section de fonctionnement à la somme de : 1 144 012.92 €

❖ Section d'investissement à la somme de : 24 636.79 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2024 et **DONNE DELEGATION** à Madame la Présidente du CCAS pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le secrétaire de séance


Bruno MALASSENET

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 9 Avril 2024

La Présidente du CCAS,


Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 12 Avril 2024